



Formation initiale

Durée

Théorie : 2100 heures

Clinique : 2100 heures

Total : 4200 heures

Travail personnel : 900 heures

6 semestres

Nombre de places

60 places

En 2026

Rentrée : septembre 2026

Fin de formation : juillet 2029

Tarifs*

8200 €/an, par étudiant

Prise en charge par la Région

Grand Est sous condition

d'éligibilité

Formation éligible au projet

de Transition Professionnelle

CVEC : 105 €

Inscription : 178 €/an

Lieu

Centre hospitalier

27 rue du 4ème RSM

68250 ROUFFACH

Renseignements et inscriptions

IFSI

Tél. 03 89 78 70 63

contact.ifs@ch-rouffach.fr

Nature et sanction de la formation

AFGSU niveau 2

Attestation Service sanitaire

Diplôme d'État Infirmier

Grade Licence

Code RNCP 8940

Accessibilité / Handicap

Se renseigner auprès du

secrétariat de l'IFSI pour les

possibilités d'adaptation de

la formation

Direction de l'institut de formation

Patrick LEHMANN, directeur

des soins

Pour toute demande :

- Devis, nous contacter

contact.ifs@ch-rouffach.fr

- Informations,

https://www.ifs-rouffach.com

*sous réserve de modification

Accessibilité / Handicap

Se renseigner auprès du

secrétariat de l'IFSI pour les

possibilités d'adaptation de

la formation



PERSONNELS CONCERNÉS ET PRÉ-REQUIS

Être âgée de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation

Répondre à l'une des conditions suivantes :

- Candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme
- Candidat relevant de la formation professionnelle continue, justifiant d'au moins de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection

MODALITÉS D'ADMISSION

En fonction du profil du candidat :

- Inscription sur la plateforme Parcoursup – <https://parcoursup.fr>
- Épreuves de sélection pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue : Dossier à télécharger sur le site de l'institut de formation de Rouffach

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, l'infirmier novice est un professionnel animé de valeurs humanistes, compétent, autonome, responsable et réflexif, dans toute situations de santé, et considérant le bénéficiaire (personne soignée, résident, usager, citoyen, patient) dans sa globalité et sa singularité. Il est en capacité de reconnaître ses émotions et de les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose et s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de ses compétences et dans le respect d'une éthique professionnelle.

POINTS FORTS DE LA FORMATION

- Des professionnels cadres de santé formateurs mettant à disposition des étudiants leurs compétences professionnelles, pédagogiques et méthodologiques,
- Une offre de stage diversifiée dans des structures sanitaires, sociales et médico-sociales,
- Un partenariat conséquent avec les professionnels de santé de terrain,
- Un centre de documentation accessible aux étudiants durant toute la durée de la formation
- Un accès au Moodle de l'université de Strasbourg et au site de l'institut de formation,
- Un institut de formation à taille humaine,

COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

- ✓ C1 : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- ✓ C2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- ✓ C3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- ✓ C4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- ✓ C5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- ✓ C6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- ✓ C7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- ✓ C8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- ✓ C9 : Organiser et coordonner des interventions soignantes
- ✓ C10 : Informer et former des professionnels et des personnes en formation

RÉFÉRENTIEL DE LA FORMATION

Les unités d'enseignement – UE – sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences. Elles couvrent six champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit - 6 UE
2. Sciences biologiques et médicales – 14 UE
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes – 9 UE
4. Sciences et techniques infirmières, interventions – 15 UE
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmières – 8 UE
6. Méthodes de travail – 7 UE

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Cours magistraux, Travaux dirigés et travaux pratiques, Travail personnel guidé, Supervision et suivi pédagogique, Séances de simulation en santé
- Stages

CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

Définies par l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier

Validation de chaque semestre par l'acquisition de 30 European Credits Transfert System – ECTS –